

# ETAT DE RESULTATS ROUTE

A transmettre dans les 48 heures qui suivent l'épreuve pour **HOMOLOGATION** aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTRÔLE MEDICAL OUI NON

Date de l'épreuve : Titre de l'épreuve :

Comité régional : Lieu de l'épreuve :

Nom de l'organisateur :

Catégorie (ou genre)

LE COLLEGE DES ARBITRES			
	NOM - Prénom	Comité Régional	Qualification
Président de Jury			
Arbitre Titulaire			
Arbitre Titulaire			
Juge à l'arrivée			
Arbitre Moto			
Arbitre Moto			
Arbitre Moto			
Chronométrateur			
Chronométrateur			
Agent contrôle anti-dopage			

## AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultats des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement informatisés. Accompagnés de la liste des participants (nom, prénom, équipe, n°de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des arbitres au siège fédéral dans les meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité intéressé.

- Les états de résultats des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.

<b>DÉCISIONS PRISES PAR LE JURY DES ARBITRES</b>			
<b>NOM - PRÉNOM</b>	<b>N° DE LICENCE</b>	<b>PÉNALITÉ</b>	<b>MOTIF</b>
<b>COUREURS ACCIDENTÉS</b>			

Les soussignés, Arbitres de la course et Juge à l'arrivée certifient la sincérité des résultats mentionnés au tableau ci-contre et déclarent que les coureurs ont pris le départ au nombre de :

Nombre d'engagés :

A,

Le,

\_\_\_\_\_  
Signature des 3 arbitres

\_\_\_\_\_  
signature du juge à l'arrivée

\_\_\_\_\_  
Signature du chronométrateur